



## Annuler une interdiction de contact

-----  
Par Under

Bonjour à toutes et à tous.

Vous m'avez déjà aidé auparavant et j'espère que vous le pourrez encore .

Voici mon compagnon est en prison pour violence conjugal sous état alcoolisée.

Le jugement a été rendu etc...

Seulement nous ne pouvons pas communiquer même par lettre.

Je pense que la justice a dû me mettre sous protection .

J'aimerais savoir comment faire sauter cette protection me concernant . Comment faire pour qu'on puisse enfin être autorisé à communiquer tout les deux.

Je me suis déjà rendu au tribunal pour demander quoi faire aucune réponse de leur part.

Je sais qu'il m'a fait du mal mais je sais également qu'il n'était pas lui-même. Merci infiniment de votre aide

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

On peut vous répondre que ce n'est pas possible. Parce que vous n'avez pas la possibilité de modifier cette décision du tribunal.

Mais vous avez le droit de ne pas y croire.

Contactez le 3919 qui vous expliquera votre situation exacte et à quoi vous attendre pour la suite.

-----  
Par Under

Merci à vous pour votre réponse se je vais contacter le 3919 pour en savoir plus

-----  
Par Isadore

Bonjour,

L'époque où la justice prenait en compte ce type de demandes de la part des victimes de violences familiales est révolue.

Vous avez le droit de communiquer avec lui, mais lui n'a pas le droit d'entrer en contact avec vous. Vous avez le droit de lui écrire, par exemple.

Cependant c'est une très mauvaise idée pour vous deux. Cela accroît le risque qu'il commette une chose interdite qui alourdira sa peine. Cela perturbe le parcours de soins s'il se fait soigner. Et enfin cela vous maintient dans une situation de dépendance.

Si vous êtes motivée pour reprendre la vie avec lui, attendez qu'il purge sa peine et finisse ses soins, dans quelques années. Ce n'est pas si long si cela peut éviter une récidive.

Contactez le 3919 pour avoir des conseils, n'hésitez pas non plus à demander un soutien associatif et médical pour vous faire soutenir.

-----  
Par Under

Bonjour merci pour votre réponse

J ai contacter le 3919 qui m'a dinner le numéro d une association.  
J essaierai de les joindre demain et de prendre un rdv

-----  
Par Under

Bonjour merci pour votre réponse  
J ai contacter le 3919 qui m'a dinner le numéro d une association.  
J essaierai de les joindre demain et de prendre un rdv